

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2016

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 31 Mars, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : DANJEAN Catherine (Pouvoir à GALLAND Ginette), CHARPIGNY Mathilde, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

PRESENTATION SOMMAIRE DES DEPENSES PROJETEES – DEBAT BUDGETAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT

- a pris connaissance des dépenses de fonctionnement projetées en 2016.

PRESENTATION ET VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016 – RESSOURCES PROPRES

- a décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.51 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.50 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35.37 %
- Cotisation foncière des entreprises : 16.89 %

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2016 : COMMUNE DE ROMENAY

- a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté :

- à la section de FONCTIONNEMENT : Recettes : 1 226 320 € Dépenses : 1 226 320 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 1 996 000 € Dépenses : 1 996 000 €

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2016 : ASSAINISSEMENT (MAJORATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT ET PRIME ANNUELLE)

- a décidé à l'unanimité de réviser le tarif de la redevance assainissement et de la porter à 0.80€ le m3 d'eau (au lieu de 0.75€) à compter du 1^{er} MAI 2016

- a décidé à l'unanimité de maintenir la prime annuelle par abonnement d'eau à 30€ pour les particuliers et la prime annuelle pour les industriels à 200€.

- a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté :

- à la section d'EXPLOITATION : Recettes : 49 483 € Dépenses : 49 483 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 192 002 € Dépenses : 192 002 €

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2016 : LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3

- a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté :

- à la section de FONCTIONNEMENT : Recettes : 136 125.93 € Dépenses : 136 125.93 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 133 485.93 € Dépenses : 133 485.93 €

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE TERRAIN AUPRES DE M. ET Mme FAVRE André ET RETROCESSION POUR PARTIE A L'EHPAD POUR L'EURO SYMBOLIQUE – TERRAINS SITUES AU LIEUDIT « LE CHAMP BRESSAN » - ACTUALISATION DU COMPROMIS DE VENTE FAISANT SUITE A LA PROCEDURE DE BORNAGE + DIVISION PARCELLAIRE + AVIS DES DOMAINES

- a décidé, à l'unanimité, d'acquérir auprès de M. et Mme FAVRE André une superficie de 12995 m² à prendre parmi les parcelles cadastrées YS n°153, 154 et 155 au lieudit « Le Champ Bressan » moyennant le prix de 17 875 € conformément à l'avis estimatif du Domaine.

- a décidé à l'unanimité de céder amiablement à l'euro symbolique à l'EHPAD « Charles Guillot » une superficie de terrain de 5001 m² issue des parcelles cadastrées YS n°154 et 155 pour la construction du futur EHPAD.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ces décisions et a désigné la SCP PERRAULT ET PERE – 71470 ROMENAY – pour dresser l'acte correspondant.

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN HOTEL D'ENTREPRISES – MAITRISE D'ŒUVRE : ACTUALISATION DU MARCHE (Cette délibération annule et remplace la délibération du 29.10.2015)

- a décidé à l'unanimité de retenir la proposition d'honoraires du Cabinet ATELIER 71 – 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX – arrêtés à 10% du montant prévisionnel des travaux (soit 10% de 126 376.72 € HT – TVA 20% applicable).

- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider ladite offre, passer la commande et signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant.

PROJET PROFESSIONNEL DE M. TERRIER – ACQUISITION DU BAR DES SPORTS : CAUTIONNEMENT DE L'EMPRUNT PAR LA COMMUNE DE ROMENAY POUR L'ACHAT DES MURS

- a décidé, à l'unanimité, d'accorder sa caution pour le remboursement à hauteur d'un montant maximum de 27 500 € au titre du crédit accordé par la banque CIC à M TERRIER Sébastien et Mlle BESSARD Tiffany pour l'achat d'un bâtiment à usage de commerce et d'habitation (Murs du Bar des Sports).

- autorise M. le Maire à intervenir au nom de la Commune en qualité de caution au contrat de prêt susvisé/à l'acte de caution.

PROJET DE CREATION D'UNE PLATE-FORME (3ha) PAR GRT GAZ SUR LA NOUVELLE ZONE D'ACTIVITES DES VAUVRILS

- a pris connaissance du projet porté par GRT Gaz.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à poursuivre l'étude de ce projet avec GRT Gaz, à avancer sur ce dossier et à entreprendre les démarches nécessaires s'y rapportant.

AVIS DES DOMAINES CONCERNANT LE BIEN DE Mme ROUX ET LE BIEN DE M. MEUNIER

- a pris connaissance des avis du Domaine.

PROPOSITION D'ACHAT D'UN BATIMENT EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN BOUCHER – CHARCUTIER – TRAITEUR

- a décidé, par 15 voix pour et 2 voix contre, d'accepter la proposition de vente de M. MEUNIER Albert concernant le bien immobilier cadastré AB n°171 situé 3 Rue de l'Hôtel de Ville à ROMENAY au prix de 58 000 € net vendeur.
- a désigné la SCP PERRAULT et PERE - 71470 ROMENAY – pour dresser l'acte correspondant.

PROJET D'AMENAGEMENT DU PARKING DE LA MAISON DE SANTE : ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise TMF – Tout au Mini Finisseur – 01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE d'un montant de 2990.00 € HT soit 3588.00 € TTC pour la fourniture et la mise en œuvre d'un enrobé BBSG 0/10 noir.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

TERRAIN DE FOOTBALL – NOUVEAU CONTRAT D'ENTRETIEN : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, par 16 voix pour et 1 abstention, de retenir les devis de l'entreprise COSEEC France – 74330 LA-BALME-DE-SILLINGY pour un montant total annuel de 4342.00 € HT soit 5166.00 € TTC (prestations mécaniques annuelles sur le terrain de football gazonné + fourniture annuelle produits nécessaires au terrain) pour une durée de quatre années.
- autorise M. le Maire à valider les devis, passer la commande et signer le contrat d'entretien correspondant.

MEDIATHEQUE – PROJET DE CHANGEMENT DES FENETRES DE TOITURE / SYSTEME DE DESENFUMAGE : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de retenir pour la pose et la dépose des fenêtres, le devis de la SARL Charpente Alain MANSIAT – 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX – d'un montant de 3640.00 € HT soit 4368.00 € TTC
- a décidé, à l'unanimité, de retenir pour le changement des verres et joints sur les châssis existants (après dépose), le devis de la société Bourgogne Aluminium – 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE – d'un montant de 986.92 € HT soit 1184.30 € TTC.
- autorise M. le Maire à valider les devis et passer la commande.

FEUX D'ARTIFICE 2016 : ETUDE DE DEVIS

- a décidé de surseoir à statuer dans l'attente de devis complémentaires.

REMBOURSEMENT GROUPAMA (2869.93€) – SINISTRE SURVENU AUX ATELIERS MUNICIPAUX DANS LA NUIT DU 01 AU 02.02.2016 : VOL AVEC EFFRACTION

- a accepté à l'unanimité le remboursement de Groupama Rhône-Alpes Auvergne d'un montant de 2869.93 €.

MUSEE DE LA FERME DU CHAMP BRESSAN : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CDD POUR LA SAISON 2016

- a décidé à l'unanimité, de recruter M. LIARD Stéphane en qualité d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} Classe non titulaire en CDD du 20.05.2016 au 23.10.2016 inclus afin d'exercer les fonctions d'agent saisonnier au sein du Musée du Terroir situé dans la Ferme du champ Bressan.
- autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent et à signer le contrat s'y rapportant.

COMITE DE LA FOIRE DE PAQUES DE ROMENAY : DEMANDE DE SUBVENTION 2016 (1700€)

- a décidé, par 16 voix pour et 1 voix contre, d'allouer au Comité d'Organisation de la Foire de Pâques, au titre de l'année 2016, une subvention de 1700 €.

PROJET D'INSTALLATION D'UNE BORNE POUR CAMPING-CAR : ETUDE DE DEVIS

- a décidé de surseoir à statuer.

PROJET DE MODIFICATION PAR LE SIVOM DU LOUHANNAIS DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE ROMENAY

- a pris connaissance de la problématique et reste vigilant sur le projet de modification des horaires de la déchetterie de Roménay.

PROJET D'ACQUISITION DE PANNEAUX INDICATEURS (Z.A. DES BENOITS) : ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise DESIGN PUBLICITE – 71500 SORNAY d'un montant de 262.00 € HT soit 314.40 € TTC.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. DEWEERDT Emmanuel pour la mise en place d'une fenêtre de toit et la fermeture d'un local par porte vitrée sur sa propriété située « 3, Impasse de la Vigne – Lieudit Loizette » (Demande accordée tacitement le 08.04.2016).

A PRIS CONNAISSANCE :

- du projet de dépose des cabines téléphoniques par Orange France Télécom
- du projet de dépliants sur l'aire camping-car pour 2017 à réaliser par la Commune de Romenay
- de la nouvelle visite de contrôle de l'aire de jeux par les services de la Préfecture
- de la modification des emplois du temps des agents employés à l'école/garderie/cantine
- du compte-rendu de la réunion de travail du 01.03.2016 concernant la gestion du site Conservatoire des Prés de Ménetreuil et le projet de valorisation.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

